

COMMUNE
d' *Hautmont*.

PLAN

de quatre portions de terrain appartenant à ^{Madame} la commune
d' *Blainvaux*, et que l'administration municipale est disposée à aliéner.

ALIÉNATION DE BIENS COMMUNAUX.

Numéro d'ordre de chaque portion.	NOM du soumissionnaire.	Nature du terrain.	Sa contenance. h. a. c.	DÉTAILS SUR LA SITUATION DU TERRAIN.				
				Commune.	Lieu dit.	Tenants et aboutissants.	Section.	N° de la section.
1.	Commune d'Hautmont	Détachement	0.78	Hautmont	L'abbaye	Et la place publique	B	58.
2.	—	Terre labourée	16.90	—	—	La Delvaie Collet.	—	60.
3.	—	Château	4.85	—	—	Darboval a. an.	—	61.
4.	—	Jardin	29.70	—	—	Chemin de la basse rue	—	62.
		Ensemble	52.23					

NORD.

Échelle de 0.001 fois le même.

Le plan doit être levé par un géomètre ou par un architecte reconnu de l'autorité supérieure. Il doit être dressé en triple minute: une pour la mairie et deux (dont une sur timbre) pour la sous-préfecture.

Le soussigné, qui a dressé le plan ci-dessus, le certifie exact, et déclare que la contenance portée dans la 4^e colonne du tableau placé en tête dudit plan, est de cinquante deux ares vingt centiares

A Hautmont, le 3 juin 1875.

BIENS COMMUNAUX.
—
ALIÉNATIONS.
—
PIÈCE N° 2.

Impr. E. Prignet, à Valenciennes.

Plan de situation, 1875 (AD Nord ; série O 285/46).

IVR31_19925901247X

Auteur de l'illustration (reproduction) : Olivier Marlard

Date de prise de vue : 1992

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation